

LA TRIBUNE LYONNAISE

Journal indépendant

ORGANE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

ABONNEMENTS : Rhône et départements limités... 5 fr. 1 an. 8 fr.
France et Alsace... 6 fr. 10
Union postale... 7 fr. 12

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

DIRECTION ET ADMINISTRATION

33, RUE THOMASSIN, 33

Toutes les Communications, Correspondances et Réclamations doivent être adressées à l'Administration

ANNONCES :

Anglais, 4^e page... 40 fr. Réclames... 1 fr.
A la 1^{re} page... 75 Chronique... 1 7

Les Annonces sont reçues exclusivement aux Bureaux du journal, 33, rue Thomassin, Lyon.

LE 14 JUILLET

les faits qui l'ont précédé

L'Assemblée des Etats Généraux s'était ouverte le 5 mai à Versailles ; elle comptait 1214 députés dont 308 représentant le clergé, 285 la noblesse et 621 le tiers-état. Ce furent les députés du tiers, auxquels s'étaient joints quelques dissidents du clergé, qui, le 17 juin, dans une séance de nuit, après plusieurs jours de discussion, se déclarèrent la seule réunion légitime et prirent le nom d'Assemblée nationale. Leur premier acte fut de décréter que les impôts tels qu'ils étaient perçus étaient illégalement établis, parce qu'ils n'avaient pas été consentis par la nation, et de ne les autoriser provisoirement que jusqu'au jour de la séparation de l'Assemblée. C'était assurer leur autorité et leur existence ; c'était affirmer la révolution qui se préparait, en faisant pressentir à un pouvoir inconsidéré et à une noblesse récalcitrante le moyen d'opposition le plus décisif, le refus de l'impôt. Celui qui paye dispose toujours de celui qui reçoit et le réduit à l'extrémité dès l'instant où il lui retire un salaire qui n'est plus mérité.

Le 20 juin, les représentants du peuple français — comme Mirabeau avait appelé les membres de l'Assemblée nationale —, empêchés de se réunir dans la salle des Etats, se réunirent au Jeu de Paumes, et y tinrent une des plus mémorables séances dont l'histoire entière fasse mention : ils jurèrent de ne jamais se séparer et de s'assembler partout où les circonstances l'exigeraient jusqu'à ce que la constitution du Royaume fut établie et affermie sur des fondements solides.

Le roi eut beau, le 23 juin, méconnaître les faits accomplis en ces quelques jours et en proclamer l'annulation, pour n'accorder aux députés qu'un simple droit d'observations ; l'Assemblée nationale proclame l'inviolabilité de ses membres et crie au marquis de Brézé, par la voix de Mirabeau : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et qu'on ne nous en arrachera que par la force des baïonnettes ! » Messieurs, dit simplement l'abbé Sieyès, nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier : délibérons. »

Et le 24 juin, la majorité du clergé venait se joindre au tiers-état ; — et le 25, on vit arriver 47 représentants de la noblesse, parmi lesquels le duc d'Orléans.

Le 27, le haut clergé et la majorité de la noblesse vinrent à leur tour, sur l'ordre même du roi, compléter l'unité de l'Assemblée nationale. C'était le ministre Necker qui avait donné ce conseil au roi : le roi et la cour ne lui pardonnèrent pas. Il fallut intimider Paris et Versailles. On le fit par un déploiement inouï de forces ; mais comme on redoutait la sympathie des soldats français pour le peuple de France, on appela surtout des régiments étrangers et on fit venir de loin le maréchal de Broglie pour en prendre le commandement.

On compte plus de vingt mille hommes autour de Versailles et de Paris. On a, à Versailles même, logé une batterie de canons dans les écuries de la reine, en face de la salle des Etats. On a confié la garde des Tuileries à un Autrichien qui commande des Autrichiens, au prince de Lambesc, un parent de la reine ; et on fait promener dans Paris le régiment royal-allemand, un régiment qui passera bientôt à l'ennemi avec armes et bagages, mais qui se contente aujourd'hui d'insulter le peuple par sa morgue et ses provocations. N'y avait-il pas là, en même temps, un sanglant affront pour le patriotisme des gardes françaises ?

Les esprits se montent. L'Assemblée fait auprès du roi plusieurs démarches infructueuses pour obtenir le retrait de ces troupes étrangères. La reine pousse à la répression énergique du mécontentement populaire et elle est secondée en cela par MM. les gentilshommes de la Chambre, qui circonviennent le roi et l'amènent à se déclarer pour la force. Necker se prononce pour les concessions et la liberté : on l'exile !

Ceci se passait le 11 juillet. On répondit à la disgrâce de Necker par une explosion d'indignation. Le peuple de Paris regarda cet acte comme le signal des hostilités donné contre la nation par les partisans du passé et de l'oppression.

Le 12 est un dimanche : le monde encombre les jardins et les boulevards. Au Palais Royal, Camille Desmoulins monte sur une table, raconte ce qui se passe, excite les courages, enflamme les enthousiasmes, se fait une cocarde d'une feuille d'arbre, saisit une épée et entraîne tout le monde sur ses pas : on a couvert d'un crêpe noir le

buste de Necker et celui du duc d'Orléans ; on les promène par les rues, et les masses s'épaississent compactes et irritées.

Le régiment royal-allemand fend la foule qui raille les uniformes étrangers et, sous prétexte qu'il a été lancé quelques pierres, il riposte à coups de fusil. Les gardes-françaises, troupe d'élite recrutée à Paris et résidant à Paris, tentent de protéger les Parisiens ; un des leurs est tué, ils le vengent.

De son côté, Lambesc, à la tête de ses Autrichiens et des Suisses, force l'entrée des jardins des Tuileries et sabre sans pitié vieillards, femmes et enfants ! La mêlée devient générale. Sur les boulevards, les gardes françaises défendent leurs compatriotes contre les mercenaires, pendant que les bourgeois s'emparent des barrières, les attaquent, les renversent ou les brûlent. On s'assemble aux districts ; le tocsin sonne, on s'arme partout, des patrouilles de volontaires parcourent les rues, les électeurs accourent à l'Hôtel-de-Ville où ils établissent un comité permanent ; et en un seul jour il est créé une milice parisienne composée de 48,000 citoyens auxquels on donne comme signe de ralliement une cocarde aux couleurs de la Ville, bleue et rouge. Ce sera l'origine de la Garde nationale. Les soldats aux gardes françaises se feront les instructeurs. L'élan est donné : les provinces vont suivre Paris et bientôt trois millions de Français seront sous les armes pour soutenir les principes de la liberté !

Telle fut la journée du 12 juillet. Le 13, le peuple arrête un convoi de farines, destiné au Champ-de-Mars, où trois régiments sont campés, et il découvre un bateau chargé de poudre pour Versailles. Mais les armes manquent, et le prévôt des marchands, M. de Flesselles, s'efforce de dérouter ceux qui lui en demandent en les poussant à la recherche de dépôts qui n'existent pas.

Le mécontentement grandit avec l'inquiétude. Car on assure que dans la nuit du 14 au 15, les principaux députés doivent être arrêtés à domicile, ainsi qu'un grand nombre d'électeurs. D'autres bruits non moins alarmants circulent, répandus adroitement par les partisans de la cour pour semer le découragement et la lassitude. On dit que le roi se transportera à l'Assemblée nationale pour la dissoudre ; que les barrières de Paris seront bloquées, et la ville mise sous le feu des batteries de Montmartre.

Depuis plusieurs jours, on a vu entrer des munitions à la Bastille ; le gouverneur de cette fameuse prison d'Etat, M. de Launay, répare ses ponts-levis, pratique de nouvelles meurtrières et fait saillir ses canons à travers les créneaux des tours. On a remarqué aussi que le gouverneur de l'Hôtel des Invalides, M. de Sombreuil, range ses troupes sous les armes derrière les fossés.

Deux masses populaires se portent, l'une vers la Bastille et l'autre vers les Invalides. Cette dernière, arrivée devant l'Hôtel, fait une sommation menaçante accompagnée d'un commencement d'escalade ; et le gouverneur peu sûr du dévouement des Invalides, ouvre la grille aux assaillants qui pénètrent partout, trouvent 28,000 fusils et vingt pièces d'artillerie.

L'autre rassemblement s'est rapproché de la Bastille. Quelques députés officiels y apportaient au gouverneur une lettre du prévôt des marchands ; la porte du fort s'ouvre et on laisse entrer à leur suite une quarantaine de personnes qui se présentent au nom du peuple comme parlementaires. Mais à peine sont-elles introduites qu'une vive fusillade se fait entendre à l'intérieur. Qu'importent pour le gouverneur et pour le major de la Bastille la gravité des circonstances, la sainteté tacite des pacifications possibles, le caractère sacré des démarches et de ceux qui les tentent ? Ces gens-là n'entendent pas traiter avec la nation souveraine, d'où émanent tous les pouvoirs. Ils ne connaissent que les mitrailleurs, suprême raison des rois et quatre-vingt-deux ans plus tard, suprême raison de la canaille affolée : les forfaits provoquent les forfaits et engendrent des représailles.

La colère populaire ne connut plus de bornes. N'était-ce pas une légitime fureur ? La foule se rue à l'assaut, et, pendant cinq heures, elle ne cesse de renouveler avec acharnement une attaque désespérée, où sa rage grandit en raison des citoyens qui tombent tués ou blessés. Déjà elle compte plus de cent morts et autant de citoyens mis hors de combat. Mais, voici que les batteries, amenées des Invalides, peuvent enfin être placées devant le pont-levis, dont les chaînes sont coupées ; les portes sont enfoncées et les assiégeants victorieux envahissent les cours, saisissent le marquis de Launay et le major, les livrent aux vengeances de la milice citoyenne, qui les entraîne à la place

de Grève où ils furent massacrés. A l'intérieur, on se contente de désarmer les Suisses, de descendre au fond des cachots, d'en parcourir les voûtes lugubres, de lire les inscriptions tracées sur les murailles par les victimes de l'arbitraire et de rendre la liberté aux prisonniers. Il n'y en avait alors que sept et plusieurs succombèrent à la joie de leur délivrance.

Que veut-on donc parler des férocités du peuple quand on le voit, après de telles excitations et de telles luttes, rester calme et généreux ?

A certains moments, cette terrible journée prenait des airs de fête : on portait les blessés en triomphe ; on semait sur leurs brancards les fleurs, les rubans et les cocardes ! Pourquoi faut-il avoir à regretter le massacre du gouverneur et de son aide ? Mais qui donc oserait accuser le peuple de Paris d'être consciencieusement responsable de ces terribles conséquences de la guerre civile et de ses délire ? N'avaient-ils pas aussi exécuté sommairement les ambassadeurs du peuple, ses parlementaires ?

Ce ne furent pas les seules victimes de cette inoubliable journée. On trouva, dans les poches du marquis de Launay, la lettre que M. de Flesselles lui avait adressée le matin : « J'amusé les Parisiens avec des cocardes et des promesses. Tenez bien, jusqu'au soir et vous aurez du renfort. » C'était l'arrêt de mort du dernier prévôt des marchands. De Flesselles se rendait à l'Hôtel-de-Ville ; il est frappé d'un coup de pistolet et mis en pièce par la foule — qui ne lui pardonna point d'être l'homme de la reine, de la réaction et de l'Autriche.

Est-ce là ce qu'on appelle des assassinats ? Mais où sont donc les meurtriers, si ce n'est ceux qui ont soulevé la faim, la défiance et le martyre des masses ?

Le peuple a vu deux cents de ses enfants sacrifiés sur l'autel de la Liberté ; la royauté n'a perdu que trois de ses serviteurs ! Et encore, n'est-ce point la royauté proprement dite qui n'était point alors en discussion ; c'était la tyrannie, c'était le despotisme dont on venait de détruire le dernier repaire...

La Bastille était donc renversée ! Et cela, malgré les préparatifs de la cour, malgré les espérances de la reine...

La nuit du 13 juillet, la reine était allée, avec la duchesse de Polignac, son amie, et avec les princes, visiter les hussards de Nassau (encore des Allemands !) casernés dans l'Orangerie et leur avait fait distribuer du vin en abondance, les avait comblés de flatteries et de cadeaux... C'est que le coup d'Etat préparé pour la nuit suivante était une vraie réalité, menaçante et presque inévitable, sans l'héroïsme de Paris.

Aussi cette nuit-là, l'Assemblée nationale resta-t-elle en permanence... pour régler le mode de formation du Comité de Constitution et pour nommer les membres de ce comité.

Le lendemain — c'était le 14 — les nouvelles arrivaient à chaque instant plus alarmantes. On envoyait coup sur coup au Roi des députations chargées de demander l'éloignement des troupes. « Dites-lui bien, s'écriait Mirabeau, dites-lui que les hordes étrangères dont nous sommes investis ont reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs caresses, et leurs exhortations, et leurs présents ; dites-lui que, toute la nuit, ces satellites étrangers, gorgés d'or et de vin, ont prêté dans leurs chants impies l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'Assemblée nationale ; dites-lui que, dans son palais même, les courtisans ont mêlé leurs danses au son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy. »

Mais enfin l'Assemblée nationale tressaille : le triomphe du peuple parisien n'est plus douteux. En détruisant la Bastille, le peuple de Paris n'avait fait que remplir un vœu exprimé dans le plus grand nombre des cahiers des Etats.

— C'est donc une révolte ? dit Louis XVI au duc de Liancourt.

— Sire, c'est une RÉVOLUTION !

Oui, c'était la RÉVOLUTION qui passait et qui nivelait les hommes, qui garantissait à tous la liberté et l'égalité.

Louis XVI le comprit... Il se rendit à l'Assemblée nationale où des applaudissements saluèrent son entrée. « Silence ! crie Mirabeau, attendez que le roi nous ait fait connaître ses bonnes intentions. » Et l'évêque de Chartres répliqua : « Le silence des peuples est la leçon des rois. »

La semaine suivante, sur les ruines de la forteresse on établit un bal public annoncé par cette inscription : *Ici on danse. Singulier retour des choses humaines !*

Qu'étaient devenus les sombres remparts et les donjons à cinq étages qui attristaient tout le quartier ? On en avait transporté une partie des matériaux pour construire le pont de la Concorde (simple et sublime idée !). Des ouvriers industriels vendaient de petits modèles de la Bastille fabriqués en bois ou en pierre provenant de ses démolitions — et Lafayette avait envoyé à Washington la clef de la première porte.

Il semble, dit H. Carnot, que la destruction d'une prison d'Etat, habitée par des seigneurs plus fréquemment que par le menu peuple, dut être un événement local, peu de nature à émonvoier au loin. Tout au contraire : aucun fait de notre Révolution n'eut un retentissement plus général que la chute de la Bastille. L'Europe entière chanta un *Te Deum* d'actions de grâce. Les poètes composèrent des odes sur la victoire du 14 juillet, Alfieri en Italie, Ebeling en Allemagne ; l'Université de Cambridge en fit le sujet d'un prix à ses élèves. Il y eut en Angleterre des réjouissances publiques ; et même dans les rues de Saint-Petersbourg (c'est un ambassadeur français qui le raconte) on s'embrassait en disant : « La Bastille est prise ! » Les peuples ont de ces intuitions qui révèlent la solidarité de leurs destinées.

La prise de la Bastille, ce fut la délivrance de la France, ce fut l'espérance du monde ! Le peuple avait fait la Révolution, il ne tenait qu'au roi de la terminer. Le roi ne voulait pas ; force fut au peuple de la continuer pour la compléter.

ÉGALITÉ DES CITOYENS

La Révolution du 14 juillet ne tarda pas à produire ses fruits. On en peut juger par la journée du 4 août. Dans la séance du matin, l'Assemblée nationale décréta que la Constitution serait précédée de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Qui ne connaît la séance du soir où la noblesse fit abandon de ses privilèges sur l'autel de la patrie et où elle fut suivie, quoique de loin, par le haut clergé ? C'était le dernier refuge de l'absolutisme qui s'écroulait...

Pourquoi, dira-t-on, l'Assemblée n'a-t-elle pas formulé en même temps la déclaration des devoirs ? Il n'y a de devoirs que là où il y a des droits : droit et devoir sont les deux faces d'un même fait considéré sous deux objectifs distincts, mais dans une même personne. Il y a peut-être une certaine redundancy dans le titre même de la déclaration. Quels sont les droits du citoyen qui ne soient pas tout d'abord et par essence les droits mêmes de l'homme ?

« Les hommes naissent et meurent libres et égaux. La liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression sont imprescriptibles. La souveraineté réside dans la Nation. La société a le droit de demander compte à tout agent public, de son administration. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité... »

Ce sont là quelques extraits de ces dix-sept articles fondamentaux que tout Français devrait savoir par cœur — car ils sont la base de ses droits et de ses devoirs, les assises de l'enseignement et de la morale civiques. Mais ces indications sommaires ne suffisent-elles pas pour nous pour nous faire comprendre que, si nos pères ont eu une claire vision des conditions vraies de la Révolution, nous sommes encore bien loin de la réalisation complète de leurs théories et de leurs principes.

Où est effectivement la responsabilité des pouvoirs publics ? Où sont les garanties indestructibles de la propriété sous toutes ses formes ? Où en est le culte du bien public vis-à-vis des ambitions particulières ? Que devient l'intérêt général à côté de l'intérêt particulier ?

Où en est l'égalité civile ? La société fournit-elle à chacun de nous les moyens

nécessaires de nous élever à la place que la nature nous a marquée et à laquelle elle nous appelle par nos aptitudes ? Offre-t-elle à chacun de nous les mêmes garanties de sécurité contre la force des autres hommes ou des choses — et les mêmes facilités d'obtenir une justice prompte, impartiale et gratuite ?

Comprenons-nous enfin, avec Vergniaux, que l'égalité pour l'homme social n'est pas plus celle des fortunes qu'elle n'est celle des tailles, des forces de l'esprit, de l'activité, de l'industrie, du travail ? Comprenons-nous que la vraie égalité, fille de la nature, au lieu de diviser les hommes, les unit par les liens d'une fraternité universelle ? L'égalité est un idéal et consiste dans l'élevation de tous à un certain niveau moyen, favorisant dans chacun, bien loin de l'exclure, le développement de ses facultés propres.

Ne séparons jamais l'égalité de la liberté — puisque c'est dans le libre épanouissement de nos facultés que nous sommes égaux !

Et demandons que la loi soit la même pour tous et qu'elle garantisse à chacun la libre disposition des produits de son travail.

DE L'EAU ET DU GAZ

Décidément, à qui faut-il que le quartier de Perrache s'adresse pour porter ses plaintes et obtenir justice ? C'est à peine si on peut respirer à l'aise, à cause de la poussière que soulèvent les démolitions nécessitées par l'agrandissement de la gare de Perrache et qui se répand partout. Cela ne suffit point on a supprimé les bouches d'eau et on vient de supprimer les conduites de gaz ! Qui donc est responsable des préjudices causés par cet état de choses à une population nombreuse qui est déjà loin d'être privilégiée sous les autres rapports ? Faut-il crier ? Personne ne nous entend, personne ne nous écoute ! Faut-il faire signer des pétitions indignées ? A qui les envoyer ? Chacun nous renvoie à un autre : on joue à la balle avec nos personnes et nos réclamations ; et pourtant on trouve bien les gens pour leur faire payer leurs contributions, leurs patentes, leurs amendes... On sait donc qu'ils existent, là, au cœur de Lyon, près de cette gare splendide où arrivent les voyageurs de chaque jour. Comment ne trouve-t-on pas le moyen de leur fournir de l'eau et du gaz ? Veut-on les condamner à ne respirer que de la poussière, sans y voir clair et sans se désolérer ?

Est-ce que le Conseil municipal ne devrait pas intervenir ici auprès de qui de droit, soit auprès des administrations des eaux ou du gaz, soit auprès des administrations chargées spécialement de ces services ? On ne sait à quelle porte frapper ; mais enfin il faut en finir — il y a un remède à apporter à cette situation si préjudiciable aux intérêts et à la santé de tout un quartier populaire, un remède prompt et efficace ? Nous l'attendons.

La Ligue de l'Enseignement

La Ligue française de l'enseignement s'organise sur divers points en groupes plus ou moins étendus. C'est une belle et bonne idée qu'il faut développer hardiment et réaliser partout !

Le Comité méditerranéen embrasse déjà les départements des Alpes-Maritimes, de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et du Var. Nous les citons par ordre alphabétique.

Une invitation vient d'être adressée à toutes les Sociétés qui se rattachent à la Ligue, et qui ont leur centre d'action dans la région du Sud-Est, afin qu'elles étudient les questions suivantes :

1^o Y aurait-il avantage pour elles à se réunir en un GROUPE MÉDITERRANÉEN, organisé suivant les principes de la Ligue, c'est-à-dire de manière à maintenir complète l'autonomie, l'indépendance, la vie propre de chacune des Sociétés particulières qui contribueraient à le former, tout en établissant entre elles un lien étroit et durable ?

2^o Quel serait le meilleur mode d'organisation permettant d'arriver à une réalisation prompte et efficace de cette fédération partielle.

3^o Ne serait-il pas désirable, indépendamment de ce projet, de provoquer la réunion d'un CONGRÈS RÉGIONAL, composé des délégués de toutes les Sociétés affiliées à la Ligue dans les huit départements mentionnés tout à l'heure, auxquels pourraient être adjoints, sui-

vant les indications d'une commission d'organisation, d'autres amis de l'instruction populaire et des idées libérales ? Ce Congrès s'occuperait de questions indiquées d'avance, choisies parmi celles qui font partie du programme de la Ligue ; il étudierait en particulier les avantages et le meilleur mode de groupement dont nous venons de parler et il jouterait de la meilleure autorité pour l'effectuer, ou tout au moins pour en poser les bases.

Le promoteur de ces diverses idées est, depuis longtemps, affilié à la Ligue et dévoué à son programme ; il a étudié avec soin le mécanisme de cette institution libérale et démocratique ; il en a reconnu les avantages précieux. Il a remarqué les progrès merveilleux accomplis par la Ligue depuis qu'elle s'est constituée en fédération nationale : la propagation de ses principes en est devenue plus aisée ; c'est grâce à cette organisation qu'elle rayonne aujourd'hui sur toute l'étendue du territoire français, où elle préside, avec tant de succès, au développement de l'éducation militaire.

Des avantages analogues résultent de la fédération partielle, qu'elle soit organisée par départements ou par régions ; ce qui s'est passé dans l'Yonne et dans la Meurthe-et-Moselle est instructif à cet égard.

Nous proposons donc aux Sociétés de la Ligue comprises dans les départements méditerranéens :

- 1. Le Groupement Régional ;
2. Un Congrès Régional ;
3. La nomination d'une Commission d'Organisation ayant pour mandat la préparation de ce Congrès.

Le département du Gard étant placé à peu près au centre géographique, et possédant d'ailleurs à lui seul près de la moitié des Sociétés, c'est à Nîmes que la commission devrait, selon nous, se réunir, et c'est aussi là que nous conseillerions de tenir le premier Congrès, qui déciderait lui-même de l'ordre et des localités dans lesquelles pourraient avoir lieu les assemblées analogues subséquentes.

Les idées qui précèdent ont fait déjà l'objet de pourparlers et d'une convention générale entre les délégués méridionaux qui se sont trouvés réunis au Congrès général de la Ligue à Reims. C'étaient :

- MM. ANDRÉ, sténographe du Congrès ;
DIODE, confédération de la Ligue ;
GIRAUD, délégué de Marseille ;
JAMAIS, avocat à Paris,
Et le soussigné :

H. DE SABATIER-PLANTIER.

NOTA. — On est prié d'envoyer provisoirement toutes les communications relatives aux questions qui viennent d'être indiquées à M. H. de Sabatier-Plantier, à Ners, par Vézènobres (Gard).

LE PRINCE NAPOLEON

Le prince Napoléon n'a pas cru utile de publier un nouveau manifeste dans les circonstances présentes, il a pris un moyen détourné pour faire connaître sa pensée.

Par son ordre, la note suivante a été envoyée, à tous les journaux de province :

7 juillet 1883.

Depuis plus de deux jours, le rédacteur en chef du Pays, qui ne peut parler qu'en son nom personnel, essaie, à propos de la mort prévenue du comte de Chambord, d'engager le parti bonapartiste dans une politique qui est la négation manifeste des principes qu'ont toujours invoqués et défendus les Napoléons.

Plus que jamais il importe d'opposer ces principes à la doctrine des royalistes de toute origine et de toute couleur.

Nous croyons qu'il est bon de rappeler, à cette occasion, les déclarations mêmes du prince Napoléon, dans son manifeste du 15 janvier, où il écrivait :

« Depuis la mort du fils de l'Empereur, j'ai gardé le silence sur l'ensemble de la politique. Ne voulant pas troubler l'expérience que se poursuit, j'ai attendu, attristé, que la parole me fût donnée par les événements. Mon silence n'était que la patriotique expression de mon respect pour le repos du pays.
« Ma conduite, mes opinions, mes sentiments ont été systématiquement calomniés. Impassible, je n'ai répondu que par le mépris... »

Et plus loin :
« Je ne représente pas un parti, mais une cause et un principe.
« Cette cause est celle de tous bien plus que la mienne.
« Ce principe, c'est le droit qu'a le peuple de nommer son chef.
« Nier ce droit est un attentat à la souveraineté nationale. »

L'ordre du MERITE AGRICOLE

Le gouvernement de la République n'oublie personne — et moins les paysans que les autres ; car, ce sont eux qui constituent, par excellence, les gens du pays, les nourrisseurs de la nation, les déienseurs de la patrie, puisqu'ils sont relativement les plus nombreux.

Etaient-ils toujours les mieux partagés ? Ecoutez le rapport que M. Méline, notre ministre actuel de l'Agriculture, vient d'adresser au Président de la République ; méditez-le et lisez le décret qui le sanctionne.

Monsieur le Président,

L'agriculture, si justement honorée dans tous les pays et dans tous les temps, n'occupe pas encore en France, sous le rapport des distinctions honorifiques, le rang auquel elle a le droit de prétendre. La part qui lui est faite dans la répartition des grades de la Légion d'honneur représente à peine un vingt-cinquième des décorations civiles disponibles ; ce contingent ne permet de récompenser qu'une infime partie des mérites qui se révèlent chaque année.

La population agricole est considérable ; plus de dix-huit millions de Français vivent de cette industrie, qu'on peut appeler la mère de toutes les autres, et contribuent puissamment par leur travail au développement de la richesse publique. En dehors, ou plutôt à côté de cette armée de travailleurs ou toutes les classes sont représentées, nous trouvons des sociétés nombreuses qui travaillent au progrès agricole en vulgarisant les bonnes méthodes et en excitant le zèle des agriculteurs ; un corps de vétérinaires qui compte actuellement plus de trois mille praticiens et rend de très-utiles services ; enfin, un corps enseignant

qui s'accroît sans cesse et qui se compose aujourd'hui d'un grand nombre d'hommes d'élite.

Dans cet immense personnel d'agriculteurs, d'agronomes, de professeurs, de savants, le labeur est incessant, les dévouements nombreux et les récompenses rares. Il appartient à la République de réparer cette injustice et de prouver à tous ceux qui, par leurs travaux, concourent au développement du progrès agricole, qu'elle s'intéresse à leurs efforts et qu'elle est résolue à les signaler à l'estime et à la reconnaissance publiques.

On ne pouvait songer à augmenter les cadres de la Légion d'honneur, mais, tout en continuant à réserver un certain nombre de décorations de cet ordre pour les mérites les plus éclatants, j'ai pensé que le moment était venu de créer des récompenses honorifiques spéciales permettant au gouvernement d'honorer les serviteurs dévoués de l'agriculture.

Depuis 1803, c'est à-dire postérieurement à la création de la Légion d'honneur, l'Université dispense des distinctions de ce genre à tous ceux qui ont rendu des services à l'enseignement public, et tout le monde reconnaît que l'émulation qu'elles ont provoquée partout a eu les meilleurs résultats.

J'ai pensé qu'une mesure analogue aurait des avantages plus considérables encore en ce qui concerne l'agriculture, et j'ai l'honneur, dans ce but, de soumettre à votre haute approbation le décret ci-joint, qui institue un ordre spécial destinés à récompenser les services exceptionnels rendus à cette importante branche de l'industrie nationale.

Cette institution, qui est conçue dans l'esprit démocratique le plus large, sera, je n'en doute pas, accueillie avec reconnaissance par l'agriculture française.

Celle-ci verra une nouvelle preuve de la sollicitude du gouvernement de la République et un encouragement à redoubler d'efforts pour conserver le rang qu'elle doit occuper dans un pays dont elle fait la richesse et la force.

Veillez agréer, monsieur le président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

DECRET

Le Président de la République française, Sur le rapport du ministre de l'agriculture.

Décrète :

Art. 1er. — Il est institué un ordre du Mérite agricole destiné à récompenser les services rendus à l'agriculture.

Art. 2. — L'ordre du Mérite agricole se compose de chevaliers.

Art. 3. — Les membres de l'ordre sont à vie.

Art. 4. — Le nombre des chevaliers est fixé à 1.000, sans que le chiffre des croix accordées puisse dépasser 200 par année.

Art. 5. — Les étrangers sont admis dans l'ordre mais ne figurent pas dans le cadre fixe.

Art. 6. — La décoration de l'ordre du Mérite agricole consiste dans une étoile à cinq rayons doubles, surmontée d'une couronne en feuilles d'olivier ; le centre de l'étoile, entouré d'épis, présente d'un côté l'effigie de la République avec la date de la fondation de l'ordre ; de l'autre côté, la devise : « Mérite agricole ».

L'étoile, émaillée de vert, est en argent ; son diamètre est de 40 millimètres.

Art. 7. — Les chevaliers du Mérite agricole portent la décoration attachée par un ruban moitié vert bordé d'un liséré de couleur amaranthe, sans rosette, sur le côté gauche de la poitrine. Le ruban peut également être porté sans la décoration.

Art. 8. — Pour être admis dans l'ordre, il faut avoir rendu des services à l'agriculture, soit dans l'exercice de la pratique agricole ou des industries qui s'y rattachent, soit dans des fonctions publiques, soit dans des missions ou par des travaux scientifiques ou des publications agricoles.

Art. 9. — Les nominations sont faites par arrêté du ministre de l'agriculture.

Art. 10. — Le ministre de l'agriculture est chargé d'assurer l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à Paris, le 7 juillet 1883.

JULES GRÉVY.

TRIBUNAL JUDICIAIRE

Chargement de boissons pour plusieurs destinataires. — Pluralité d'acquits.

Depuis longtemps M. T. ne prend qu'un seul acquit par chargement pour plusieurs destinataires de Lyon ; et, en arrivant aux barrières de l'octroi, il donne la note des noms des destinataires ; l'octroi lui délivre des quittances en conséquence.

Aujourd'hui la Régie lui déclare cesser ce genre d'expédition ; il faut, dit-elle, que chaque destinataire ait son acquit.

Réponse. — Nous ne croyons pas que la Régie soit dans son droit.

Il est vrai que, d'après l'art. 40 de la loi de 1816, les expéditions doivent indiquer les noms des destinataires.

Mais l'art. 43 de la loi du 21 avril 1832, a apporté, sous ce rapport une dérogation à la loi de 1816. Lorsque les expéditeurs de boissons veulent se dispenser de déclarer le nom des destinataires, ils sont admis à ne faire désigner un des expéditeurs que le lieu de destination, à la charge d'y faire compléter la déclaration, au bureau de la régie, avant que les conducteurs puissent décharger leurs voitures ou introduire les boissons chez le destinataire (circulaire n° 44 du 22 mai 1832).

Marchand en gros — Marchand de vinaigres. — Double licence.

On nous demande si un marchand de vins en gros joignant à son commerce celui du vinaigre doit payer une seconde licence.

Réponse. Il est dû une seconde licence, en vertu de l'art. 3 de la loi du 17 juillet 1875, car il y a exercice de deux commerces distincts. Il ne pourrait y avoir de doute que si le marchand en gros vendait seulement ses vins aigres comme déchets, car, dans ce cas, la vente de ces vins aigres ne serait qu'un accessoire du commerce en gros (M. Emion, Le régime des boissons, p. 287 n°8).

Concurrence italienne

M. Cornevin a prononcé dernièrement, au sein de la Société d'Agriculture de Lyon, un discours qui mérite qu'on s'y arrête, et qui signale quelques faits importants.

Nous le résumons :
Après un rapide examen du concours régional de Bourg, au point de vue de l'exposition des animaux, et après avoir constaté que l'exposition de la race chevaline, en particulier,

montrait que l'élevage du cheval s'étend et progresse dans la région, M. Cornevin dit que l'examen de ce qui se passe au-delà de nos frontières les plus rapprochées, doit attirer notre attention au moins au même degré que nos propres concours. Il signale les efforts qui ont été faits en Italie, depuis l'unification de ce pays, et surtout depuis le percement du Mont-Cenis, pour la régénération de l'agriculture.

Tous les ans, des habitants de la Valteline se rendent à Vannes pour y acheter des vaches bretonnes dont ils savent apprécier la rusticité et les qualités exceptionnelles pour la production du beurre.

Les beurres italiens sont presque exclusivement consommés dans les villes françaises du littoral de la Méditerranée. Par l'application du système suédois, les Italiens produisent des fromages façon Gruyère, qui rivalisent avec les meilleurs de la Suisse.

Près de Milan, il existe un établissement pour la préparation de la farine lactée.

En vue de faire de la viande de boucherie, les comices de la Toscane et du Milanais achètent des bêtes charollaises ; dernièrement, cinq de leurs délégués ont emmené un troupeau de trente génisses et de deux ou trois taureaux.

La caisse d'épargne de Piacenza a avancé aux agriculteurs une somme de 50.000 livres pour acquisition de bétail ; elle ne prend point d'intérêt quand on achète des taureaux, et se contente de 2 0/0 quand on achète des génisses. Ces efforts sont couronnés de succès ; on sait d'ailleurs que depuis un certain nombre d'années, le marché de Lyon est alimenté en viande de boucherie, pour la plus grande partie, par le Piémont. Il y a là une situation dont notre agriculture devrait se préoccuper.

A travers nos Théâtres

Ab jove principium. Ceci m'oblige à remercier mon excellent rédacteur en chef et ami — cela varie un peu le cliché — pour les éloges par trop flatteurs qu'il m'a décernés la semaine dernière à propos d'une indisposition, heureusement passagère et due à un surcroît de travail, qui m'a privé du plaisir d'embrasser mes lecteurs avec ma prose hebdomadaire. Si tous ceux qui me font l'honneur de me lire avaient pensé la vingtième partie de qu'à dit de moi ce brave ami, j'en serais ravi jusqu'au septième ciel... sans les concours de l'aéronaute dentiste Pompéien, et je ne saurais trouver assez de lyrisme pour leur en témoigner ma reconnaissance.

N'est-il pas vrai que cette température sénégalienne — c'est le mot de Lefebvre, et je le savorais — pénétrant presque jusque dans nos moelles, ne pouvait, elle aussi, figer notre encier et, a fortiori, notre cerveau au point que la pensée rendit dans notre tête un bruit semblable à celui des pépins oubliés dans une courge sèche ?

Il fallait me faire doucher, me direz-vous... mais en sortant d'une représentation de Sarah Bernhardt on ne se fait pas doucher, et l'administration par ses rédacteurs, non les conséquences de leur enthousiasme, et encore moins celle de la température... voir plus haut. Or, il me paraît que le cas de Strapontin n'est pas le seul. Les lecteurs du Petit Lyonnais — ceux qui lisent la critique théâtrale — ont bien dû s'apercevoir, eux aussi, de l'absence... momentanée de leur chroniqueur habituel. Encore un qui aura été victime de la température sénégalienne en question, et l'article sur Fedora, fort bien fait d'ailleurs, m'a rappelé une ancienne connaissance qu'on salue au passage, mais nullement le faire du critique accoutumé du Petit Lyonnais.

Ce cher confrère — un lettre, et ils sont rares — doit être aujourd'hui remis de son indisposition sénégalienne, je le suis autant que possible et nous prendrons tous deux, prochainement, je l'espère, notre revanche, chacun dans sa sphère, lui, dans la lumineuse, Strapontin dans l'obscurité : Sarah Bernhardt doit revenir à Lyon, peut-être avant la fin du mois, si j'en crois certains bruits qui courent.

Quels veinards que ces bruits ! Ils courent, et nous, pauvres mortels, avons une peine infinie à nous mouvoir avec cette température si bien qualifiée de sénégalienne qu'elle oblige M. Dufour à fermer les portes du seul théâtre encore ouvert — les Célestins — le 25 juillet courant. Cette fermeture nous privera du plaisir de voir jouer plus longtemps la Cigale ou Jane May, une ancienne connaissance lyonnaise (avant que Didier ne nous l'ait ravie), parvient presque à nous faire oublier Céline Chaumont ou Mercier, un fin comique doublé d'un observateur, ne se fera pas oublier et ou, enfin, tout le monde, excepté la Poupée de Nuremberg est à sa place et se fait applaudir.

Notre troupe, vaillamment vaillants, des Célestins nous a donné de belles soirées de comédie-vaudeville ; elle nous fait dimanche ses adieux avec Nounou, cette joyeuse et un peu... tout ce que vous voudrez, mais dont le succès était loin d'être épuisé. Souhaiter à M. Dufour salle comble, aux artistes un franc succès et une ovation que qu'un-uns méritent et que d'autres se feront décorner peut-être, est inutile. Il y a pourtant des ballons qui partiront ce soir-là ! Trois ballons en un jour ! C'est cinq de trop ! et le public sera de mon avis en allant dire adieu ou au revoir à nos bons amis des Célestins.

STRAPONIN.

S.-P. — La Tribune Lyonnaise a été gracieusement prêtée à une solennité musicale au Casino de Charbonnières jeudi soir, Strapontin n'ayant pu s'y rendre, préférant écouter à Bellecour La voix des cloches, d'Alexandre Luigini, aime à croire que la Tribune dira quelques mots, un peu plus loin, de cette soirée, et comme impression finale il croit devoir offrir à ses lecteurs, la délicieuse poésie composée sur la soirée du jeune maître par celui que ses adulateurs appellent le prince de la critique lyonnaise, ce dont sa modestie doit assurément souffrir.

Voici le petit chef-d'œuvre de notre grand confrère :

LA VOIX DES CLOCHES

Le refrain du pâtour s'éleva, monotone, Troublant les concerts des grillons amoureux ; Le soleil au déclin dore les champs poudrés, L'air s'emplit de parfums, — et la brise frissonne Sous les taillis naissants et dans les chemins creux. Tout à coup, s'échappant du clocher qui résonne, L'essor des carillons dans les cieux tourbillonne, Comme un vol de ramiers volant aux bois ombreux. Et la terre lassée arrête son haleine ; Elle écoute la voix qui passe sur la plaine Annonçant que la nuit va succéder au jour ; Et quand l'écho lointain des cloches cristallines S'est perdu lentement dans l'ombre des collines, — Au silence du soir se réveille l'amour.

PAUL BERTINAY.

A propos de Charbonnières

Nous assistions hier, dit le Nouvelliste, au Casino-Kursaal de Charbonnières, à l'inauguration du Musée-Exposition et des nouvelles piscines d'eau chaude. Le Musée-Exposition renferme de fort belles choses, surtout en objets de valeur et de rareté ; mais il convient de réserver nos éloges pour les piscines ferrugineuses, admirablement installées, qui, au point de vue hygiénique comme au point de vue de simple agrément, offrent aux malades tout le confort désirable.

L'atmosphère surchargée de la salle permet au baigneur de sortir de l'eau sans éprouver ce refroidissement si désagréable dans les autres établissements balnéaires.

Après la visite des nouvelles piscines et du Musée, un banquet a réuni les membres de la presse et quelques intimes dans la salle des fêtes.

Nous pouvons, une fois de plus, admirer et remercier M. Grenier, directeur de l'établissement, du zèle qu'il déploie pour l'organisation de cette station, si utile aux malades de la région.

NOTES ET INFORMATIONS

Dans notre dernier numéro, nous avons dit que l'Assemblée extraordinaire des actionnaires avait adjoint une commission de trois membres au conseil d'administration du journal et que ces trois membres étaient MM. Bourjalliat aîné, Debussy et Chabert (il ne faut donc point dire Chabert, comme on l'a imprimé par erreur).

Appel à la Démocratie. — Nous avons publié dernièrement l'appel du Comité central des républicains radicaux à la démocratie du Rhône.

On nous prie de faire connaître aux intéressés que les adhésions devront être adressées au secrétaire du Comité central, quai des Célestins, 1.

Ecole supérieure de commerce. — Un changement notable va être apporté à l'organisation actuelle des cours élémentaires de l'Ecole de commerce. On y a abaissé d'une année l'âge d'admission, le portant à quatorze ans. Mais, à l'avenir, la durée de ses cours sera de deux ans. L'élève, à sa sortie, pourra, s'il en est jugé digne à la suite d'un examen, recevoir un certificat d'études qui ne se confondra pas avec le diplôme.

En même temps, le prix de l'externat dans cette division a été porté à 800 fr. par an au lieu de 500 fr.

L'enseignement supérieur de l'école, recevant des élèves mieux préparés, pourra être encore rehaussé dans quelques-unes de ses parties. Déjà, dès la rentrée prochaine, il y a été ajouté plusieurs cours et leçons pratiques.

Un cours spécial dit des devoirs moraux du négociant est affecté à ces leçons.

Bien n'est changé à l'enseignement pratique et théorique du tissage ; mais pour en faciliter l'accès, le prix est réduit de 1.200 fr. à 800 fr.

Légion d'honneur. — Sont promus officiers de la Légion d'honneur : M. le docteur Gailleton, maire de Lyon, et M. Henderson, chef d'escadron d'artillerie de l'état-major de Lyon.

MM. Orioux, contrôleur d'armes à Saint-Etienne ; Dolot, capitaine du génie à Lyon, et Host, lieutenant à l'Ecole de tir de la Valbonne, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Postes et Télégraphes. — L'administration des postes va prochainement mettre en usage des registres destinés à être fournis gratuitement aux maisons de commerce ou de banque qui déposent journellement un grand nombre d'objets de correspondance pour être soumis à la formalité du chargement ou de la recommandation et qui consentent à écrire elles-mêmes ces objets sur le nouveau registre.

Ce registre ne sera délivré qu'aux maisons qui expédient chaque mois, au moins 100 objets chargés ou recommandés.

Il est composé de 50 feuillets doubles. Le second feuillet sera détaché, au moment du dépôt, par l'agent du guichet et conservé au bureau de poste expéditeur.

Ce registre aura pour le commerce l'avantage de remplacer les reçus détachés du registre ancien modèle, qui ne contiennent aucun renseignement au sujet du nom du destinataire ; il aura tous les caractères d'authenticité désirables, puisqu'il sera, à chaque dépôt, revêtu de la signature de l'agent des postes et frappé du timbre à date du bureau, et, enfin, la colonne laissée à la disposition des expéditeurs pourra recevoir, en regard de l'objet décrit, toutes les mentions que ces derniers jugeront nécessaires.

Cette nouvelle méthode simplifiera beaucoup les opérations au guichet ; les diverses formalités seront accomplies plus rapidement, et il en résultera une économie de temps pour les agents des postes comme pour les employés de commerce qui effectuent le dépôt des objets à charger ou à recommander.

Beaux-Arts. — La réouverture de la galerie dite « des peintres lyonnais », au Palais des Arts, aura lieu samedi 14 juillet, à 11 heures du matin.

Ponts et chaussées. — M. Girardon (Charles), ingénieur ordinaire à Lyon, est nommé ingénieur en chef de 2e classe.

Assises du Rhône. — Par ordonnance de M. le premier président de la cour d'appel de Lyon, en date du 6 juillet 1883, les assises du département du Rhône, pour le troisième trimestre de 1883, s'ouvriront à Lyon le lundi 7 août prochain, à neuf heures du matin.

Elles seront présidées par M. Lonchamps, conseiller à la cour d'appel de Lyon.

La même ordonnance nomme pour assister le président de ladite cour d'assises MM. Gilar din et Jacomet, conseillers à la cour d'appel de Lyon.

Commissaires de police. — Par décret en date du 6 juillet 1883, M. Gay, commissaire de police à Reims, a été nommé commissaire de police à Lyon, en remplacement de M. Coisel, décédé.

M. Masse, commissaire spécial de police à l'arsenal de Tarbes, a été nommé commissaire de police à Lyon, en remplacement de M. Bugg, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Anglès, commissaire de police à Bône, a été nommé commissaire de police à Lyon, en remplacement de M. Girma, mis en disponibilité pour cause de santé.

Une médaille bien méritée. — M. le ministre de l'agriculture vient d'adresser à M. le Dr Crolas, professeur à la Faculté de médecine la lettre suivante :

Monsieur, « Je suis heureux de vous informer que, par décision de ce jour, je vous ai accordé une médaille d'or pour reconnaître les services désintéressés que vous avez rendus à mon administration dans la lutte contre le phylloxéra. »

Cette médaille vous sera transmise par M. le préfet de votre département dès qu'elle aura été frappée à la Monnaie.

« J'espère, Monsieur, que cette récompense vous prouvera le prix que j'attache à votre collaboration. »

« Recevez, etc. « Le ministre de l'agriculture, « MÉLINE »

La région viticole lyonnaise apprendra avec plaisir la récompense qui vient d'être accordée à M. Crolas.

Depuis de longues années déjà, l'honorable professeur consacre une grande partie de son à lutter contre le fléau qui a fait tant de ravages et qui menace une des richesses les plus importantes de notre département. Grâce à son initiative, la foi scientifique a gagné les routiniers et les incrédules. Par ses conférences et par ses écrits il a appris aux viticulteurs à connaître la nature du phylloxéra et les moyens propres à le détruire.

Cette sage propagande, reposant sur les données de la science et de l'observation, commence à porter ses fruits. Une lutte active et soutenue a succédé bientôt à la méthode expectante. L'apathie dangereuse qui semblait posséder les viticulteurs au début, en face d'un mal inconnu et comme insaisissable, a cédé devant les procédés rationnels de la science qui persuadent en démontrant.

A ceux qui décrient l'enseignement supérieur comme inutile au peuple, il est bon de rappeler que les représentants de cet enseignement donnent souvent le meilleur de leur temps pour la défense des intérêts matériels du pays.

Bonne nouvelle pour les réservistes et les territoriaux du prochain appel !

Le ministre de la guerre vient d'acheter 10,000 châlins en fer pour le couchage des hommes de la réserve et de la territoriale qui vont être convoqués.

Nouveau train pour Charbonnières. — La Compagnie des Dombes mettra en circulation, entre Lyon et Charbonnières, depuis le 5 juillet et jusqu'au 13 septembre inclusivement, le jeudi de chaque semaine, les trains numéros 239 et 240, qui ont déjà lieu régulièrement les dimanches et jours de fêtes.

Le marché de trains est établi comme suit : Train n° 239. — Départ de Lyon - Saint-Paul à 9 heures 20 soir.

Arrivée à Charbonnières à 9 heures 44. Train n° 240. — Départ de Charbonnières à 10 heures 20 soir.

Arrivée à Lyon-Saint-Paul à 10 heures 44 soir. Avec arrêt dans les gares intermédiaires.

Journal à Tournon. — Le 14 juillet paraît à Tournon le premier numéro d'un journal hebdomadaire politique, Le National Républicain, publié sous les auspices du conseil municipal et d'un grand nombre de républicains.

Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau confrère.

Le 14 Juillet. — On nous prie d'annoncer, pour samedi prochain, la mise en vente, dans les kiosques de la ville, d'un journal grand format : Le 14 Juillet, qui n'aura qu'un seul numéro et qui sera vendu au bénéfice des pauvres.

Ce journal est créé, pour la circonstance, par un groupe d'industriels du 2e arrondissement.

La rédaction a eu surtout en vue de populariser la date glorieuse que la France va célébrer après-demain avec l'éclat accoutumé.

Le sommaire contiendra une poésie de Clovis Hugues sur le 14 juillet, un article de Camille Desmoulin sur la première Révolution, etc.

Tous nos souhaits de réussite à ce confrère d'un jour.

Elevage de chevaux. — Le ministre de la guerre vient de prendre une décision qui intéresse à un haut degré les pays d'élevage de chevaux.

Dorénavant, celles des juments de l'armée qui ne seront pas indispensables au service en temps de paix, seront placées gratuitement en dépôt chez les éleveurs pour y être consacrées à la reproduction.

Les produits des juments demeureront la propriété des éleveurs, qui seront simplement tenus de faire les déclarations de naissance au dépôt de remonte dans lequel ces juments se trouvent inscrites.

Les éleveurs conserveront l'obligation d'entretenir ces juments en bon état, et ils devront seulement les employer aux travaux légers de la campagne.

Les juments qui seront, après trois années, reconnues stériles ou impropres à la reproduction, seront reprises par l'Etat.

Les demandes de juments doivent être adressées au commandant du dépôt de remonte dans la circonscription auquel est placée leur département.

Horticulture. — L'Association horticole lyonnaise et la Société d'horticulture pratique du Rhône ont ouvert, cette année, une série de concours qui ont pour but de développer le plus possible l'horticulture dans la région lyonnaise.

Ce but, que ces deux Sociétés poursuivent côte à côte, a déjà été atteint dans une certaine mesure et ne peut être ni en présence de l'immense développement de nos marchés d'approvisionnement, de la belle tenue des propriétés bourgeoises, du grand choix de plantes des marchés aux fleurs, et du bel ordre de leur arrangement.

Toutes ces questions sont l'objet de la sollicitude des sociétés horticoles de Lyon et c'est en leur faveur pour encourager la bonne culture et développer le goût de l'horticulture, cette science et cet art si utiles et bienfaisants, qu'elles ont organisé les concours spéciaux pour 1883.

Entre tous, nous retiendrons spécialement celui relatif aux jardiniers de maison bourgeoise, parce qu'aujourd'hui qu'il est si difficile de se procurer des domestiques fidèles ayant de l'attachement pour leurs maîtres et le goût de leur travail, il nous paraît utile entre tous.

Ce concours est divisé en deux parties : l'une, destinée à récompenser les jardiniers pour la bonne tenue de leurs jardins et les progrès réalisés dans les cultures confiées à leurs soins en tenant compte des moyens mis à leur disposition ; l'autre, entre ceux qui depuis un certain nombre d'années dans la même place se sont rendus recommandables par leur bonne conduite, leur aptitude et leurs services.

La Société d'horticulture a réservé ces concours seulement à ses membres ; l'Association horticole lyonnaise, plus riche ou plus générale, nous ne savons, permet à tous de concourir. Nous ne saurions trop engager les mai-

tres et les jardiniers d'en profiter; les premiers, pour s'assurer par des encouragements publics et gratuits de bons et zélés serviteurs; les seconds, pour se faire délivrer des récompenses qui, dans beaucoup de cas, sont considérées comme des certificats et peuvent leur être fort utiles.

Les demandes doivent être adressées avant le premier août prochain.

A vendre pour cause de départ
Un petit commerce de papeterie et quincaillerie fine dans le quartier des Terreaux (établissement; 500 fr.; eau et gaz) Le prix de vente sera établi d'après les marchandises facturées. S'adresser au salon de lecture, passage des Terreaux.

Leçons de piano et de français
à 1 fr. 50 par heure.
S'adresser au salon de lecture, passage des Terreaux.

BIBLIOGRAPHIE
Un nouveau recueil de pages exquises vient d'être publié par le poète aux olives et aux lions. Il a pour titre: *Roses et Epines* et sort des presses de noire imprimeur, qui a tenu à ce que le luxe de la typographie fût digne des vers de Jean Sarrazin.

LES DEUX VOIES
Dans tous les plaisirs de la vie
A belle dent j'avais mordu,
Tout avait lassé mon envie:
Voyages, festins, temps perdu,
Tout ce qu'au prix de vingt Pactoles
On possède sans en jouir:
Jeux, bals, spectacles, vierges folles
Sous mes pas s'écroulaient.

Mais à ces fleurs de ma jeunesse
Qui se fanait le même jour,
Laisant amertume et tristesse,
Il en manquait une: l'Amour.
Dans les yeux, sous les traits d'un ange
Je pus la voir et la cueillir.
Et devant elle, chose étrange,
Les premières ont dû pâlir.
Maintenant de ma fleur vermeille,
Avec un entrain importun,
Que je dorme ou bien que je veille,
Je salue le doux parfum
Seule elle sait remplir mon âme
D'un bonheur qui ne peut finir:
De cette fleur noire ma femme,
Etoile de mon avenir

Jean SARRAZIN.

Séparations de biens (jugements)

Mme Klipette-Marie Fréchet, épouse du sieur Xavier Klipette, demeurant rue de la Charité, 41. Jug. du 27 juin 1883. Avoué, M. Damour.

Demandes en séparation de biens

Mme Marguerite Troillet, épouse du sieur Antoine Ligoat, corroyeur, rue Lainerie, 10. Avoué, M. Glas.

Mme Marie-Anne-Valérie Darnod, épouse du sieur Marie-Emile-Remy Chalaye, demeurant à Lyon, cours Gambetta, 35. Avoué, M. Mauverny.

Mme Marie Cret, épouse du sieur Lucien Gorraz, employé de commerce, rue des Capucins, 3. Avoué, M. Nérard.

Séquestres.

Les créanciers de M. Pierre-Louis de Gayardon, marquis de Fenoyl, propriétaire à Sainte-Foy-l'Argentière, sont invités à produire leurs titres de créance entre de M. Pondeveaux, avoué, rue Neuve, 7.

Les créanciers des mariés Buison, ci-devant épiciers, rue de l'Annonciade, 22, sont invités à produire leurs titres de créance entre de M. Pidar, avoué, rue de l'Hôtel-de-Ville, 91.

Les créanciers de demoiselle Amélie Prost de son vivant rentière à Lyon, place de Fourvière, sont invités à produire leurs titres de créance entre de M. Guillermain, avoué, rue Grenette, n° 2.

Les créanciers du sieur Fayolle qui exploitait un fonds d'hôtel-café-restaurant, boulevard de la Croix-Rousse, 155, sont invités à produire leurs titres de créance entre de M. Chatain, avoué, rue Centrale, 25.

Conseils judiciaires

Par jugement rendu par le Tribunal de la Seine, le 12 juin 1883, M. Auguste-Albert-Ludovic Froyer des Chenes, demeurant à Paris, rue Koppler, 3, maréchal-des-logis au 4^e régiment de carrossiers en garnison à Lyon, a été pourvu d'un conseil judiciaire en la personne de M. Galin, notaire à Paris.

Ouvertures de faillites

M. Dumont, épicière, rue de la Préfecture, 6. Jug. du 6 juillet 1883; juge-com., M. Fichet; syndic, M. Canavy, rue de l'Hôtel-de-Ville, 70.

M. Maurice Chenu, ancien fabricant de meules à Lyon, rue Gilbert, 23, actuellement rue de Chartré, 10. Jug. du 6 juillet 1883, juge-com., M. Perret; syndic, M. Rolland, rue de la Bourse, n° 53.

M. Burle, liquoriste, grande rue de la Guillotière 144. Jug. du 5 juillet 1883; juge-com., M. Fichet; syndic, M. Fournier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 21.

M. Musi, épicière, rue du Port-du-Temple, 20. Jug. du 9 juillet 1883; juge-com., M. Bellissen; syndic, M. Feys, rue Puits-Gaillot, 19.

M. Ernest-Isaac Ligoat fils, commerçant en porcelaines, rue de l'Hôtel-de-Ville, 27; juge-com., M. Bellissen; M. Fournier, déjà nommé.

Ventes de fonds de commerce
M. Litand a acquis l'épicerie de M. Meunier, 65, rue Cuvier.

M. Aimé Reynard a acquis de M. Fortunal, un fonds de comptoir, grande rue de la Guillotière, 174.

M. Chavaud a acquis de M. Richard un fonds de marchand d'abat-jour et meubles, rue des Tuileries, à Vaise.

M. Moiroud a acquis de Mme veuve Fourny, un fonds de teinturerie, situé rue Thomassin, 42.

M. Vial a acquis de M. Tissot un fonds de rouennerie, situé place St-Clair, 8.

M. Coissard a acquis de M. Ferroud, un fonds d'épicerie situé rue de la Charité, 7.

M. Hippolyte Col, cafetier à Villeurbanne, rue d'Epilize, 20 a vendu son fonds de café; récl. à M. Mathieu, notaire à Villeurbanne.

Mme veuve Roche a acquis de M. Goubertier un fonds d'épicerie situé à Givors, quai du Bassin.

SPECTACLES ET CONCERTS

Théâtre des Célestins
Dimanche, clôture de l'année théâtrale.
A la demande générale, dernière représentation de *Nouou*, comédie en cinq actes, de M. de Najac et Hennequin.
Lundi 16 et mardi 17 juillet, représentations extraordinaires données par Mlle Céline Montaland, du théâtre national de l'Odéon, avec le concours de M. Saint-Germain, le célèbre artiste du Gymnase, et de plusieurs autres artistes des premières scènes de la capitale.

Concerts-Bellecour
Tous les soirs, à 8 heures 1/2 précises, grande fête musicale qui devient, les mardis et vendredis, une véritable solennité artistique où tout Lyon veut goûter la fraîcheur, le repos et l'harmonie. On a beau applaudir: l'admiration calme et profondément vraie que tout le monde éprouve ne se peut manifester. C'est un immense succès digne du talent de notre maestro Alexandre Luigini, digne de son orchestre admirable et de la réputation lyonnaise.

Casino-Kursaal de Charbonnières
Les fêtes se succèdent avec les innombrables gracieusetés de la Direction. Et la foule ne se lasse point de cet enchanteur rendez-vous de l'hygiène, de la santé et des joyeuses parties.
Le Casino de Charbonnières est charmant, tout s'y rassemble pour le plaisir des baigneurs et des visiteurs, orchestre du jour, concert de nuit, skating, musée, salle de jeu, restaurants excellents, tir au pistolet, équipages d'ânes pour les excursions, illuminations électriques, on ne tardera pas à s'apercevoir qu'on a aux portes de Lyon ce qu'on va chercher si loin, et le succès ne tardera pas à payer amplement les efforts constants de l'administration, à rendre Charbonnières une station thermale aussi intéressante que ses vieilles et glorieuses rivales du Dauphiné ou des Pyrénées.

Ménagerie du Cap
Tous les soirs la ménagerie du Capestassière par une foule anxieuse de voir et de contempler notre gracieuse compagne, bien connue du public lyonnais, et de lui témoigner par ses applaudissements de nouvelles marques de sympathie.

C'est avec un plaisir toujours croissant que les exercices de Nouma Hawa sont applaudis, car elle joint, pour faire travailler ses terribles pensionnaires, la douceur à l'énergie.

Nous invitons nos lecteurs à aller assister aux soirées offertes par Nouma Hawa.

Théâtre Marketti
Nos lecteurs ont certainement admiré sur le cours du Midi (dout Saône) une loge élégamment décorée et dont le brillant éclairage fait resplendir les costumes ruiselant de broderies de femmes charmantes. C'est le théâtre-salon Marketti, le plus grand et le plus élégant qu'il nous ait donné d'admirer.

Joignez à cela une mise en scène et des décors vraiment magnifiques, une troupe de vingt artistes, des Lilliputiens tout à fait nouveaux à Lyon, et Mme Marketti, qui n'est pas une des moindres attractions de ces soirées, terminées par une féerie dont les transformations ne le cèdent en rien à la richesse des costumes.

Théâtre Fulgoni (Cours du Midi)

Voulez-vous vous amuser, allez au théâtre Fulgoni passer une bonne et longue soirée. Vous y verrez des chiens savants, des singes artistes, une Pompadour à quatre pattes, une meute admirable dont les exercices vous charmeront — et vous y retourneriez.

Théâtre de Frères Grégoire

Tous les soirs, à 8 heures et demie, grande représentation. Expériences nouvelles du célèbre professeur Pesta. Début des sœurs Rose et Marguerite, premières danseuses. Nouvelles chansonnettes et opérettes, par la famille Grégoire.

Panorama de Lyon

A l'entrée du Parc de la Tête-d'Or (station des tramways), le *Siege de Lyon en 1793*. (Visible de neuf heures du matin à sept heures du soir.)

Exposition permanente des Beaux-Arts

Rue de Bourbon, 33. — Visible de onze heures à quatre heures. — Entrée: 50 centimes.

FOIRES ET MARCHÉS

Du 15 au 21 juillet 1883.

Département du Rhône. — 16. Chenelette. — 21. Haute-Rivoire.

Département de l'Isère. — 10. Lans. — 18. Champier.

Département de l'Ain. — 15. Chézery, St-Martin-du-F., Forens, Lampanes.

Département de Saône-et-Loire. — 15. Tramayes. — 17. Navilly, Sallenard. — 18. Saint-Emiland. — 19. Salornay. — 22. Toulon. — 21. Melay.

Département de la Loire. — 26. Briennon.

Département de la Drôme. — 15. Sufe, La Rousse, St-Auban. — 16. Montélimar. — 19. Livron. — 20. Puy-St-Martin, Bouchet, Les Pilles. — 21. Villefranche.

Département de la Savoie. — La Thuile. — 10. Viviers (retour 15 jours après). — 20. Serrières, Presle.

LYON

Marché de Lyon-Vaise

Lundi 9 juillet 1883

ESPECES	AMENES	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Bœufs	180	135	127	116	110 à 136	
Moutons	634	192	175	158	140 à 195	
Porcs	180	135	127	116	110 à 136	

Renvoi: 0.

Mardi 10 juillet 1883

ESPECES	AMENES	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Bœufs	388	165	150	130	110 à 166	
Vaches	1218	114	110	108	100 à 118	
Veaux	1720	192	175	158	140 à 195	
Moutons	1720	192	175	158	140 à 195	

Renvoi: Bœufs et vaches, 30.

Veaux, 0.

Moutons, 600.

Jeu 12 juillet 1883

ESPECES	AMENES	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Veaux	180	135	127	116	100 à 142	
Moutons	634	192	175	158	135 à 195	
Porcs	180	135	127	116	100 à 142	

Renvoi: moutons, 1770

veaux, 0

porcs, 0

Vendredi 13 juillet 1883

ESPECES	AMENES	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Bœufs	388	165	150	130	110 à 166	
Vaches	1218	114	110	108	100 à 118	
Veaux	1720	192	175	158	140 à 195	
Moutons	1720	192	175	158	140 à 195	

Renvoi: Bœufs et vaches, 30

Veaux, 0.

Moutons, 600.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Marchés aux Bestiaux de la semaine

PORCES

Lundi, 9 juillet. — Juste 100 porcs de moins qu'il y a huit jours: il en est résulté une vente plus active à des prix de 8 à 10 fr. plus élevés. Cette affirmation de la hausse qui s'était déjà manifestée la semaine dernière, ne doit pas nous produire d'illusions sur l'avenir: tant que les charcutiers resteront prudents et il ne faut pas espérer une nouvelle amélioration des cours actuels.

Marché du lundi 9 juillet.

Charollais	170	vendus	416 à 435
Bressans	120	»	117 à 136
Bourbonnais	20	»	146 à 132
Midi	140	»	110 à 132
Divers	45	»	110 à 130

BŒUFS

Mardi 10 juillet. — Vente difficile et faiblesse de prix sur les qualités intermédiaires: les extrêmes résistent mieux. Faut-il attribuer ce mouvement de recul à une trop grande quantité de marchandises? Nullement, puisque mardi passé, il y avait 1,034 bœufs au lieu de 939 et que le renvoi n'était que de 235 au lieu de 320. Est-ce aux chaleurs qui nuisent tant à la vente dans les magasins et aux eaux des halles? Il ne faut donc pas compter sur une prochaine reprise.

Vendredi 13 juillet. — Mêmes lenteurs et mêmes tiraillements dans les transactions qui se concluent aux mêmes prix dans les mêmes conditions avec les mêmes perspectives. Nous ne pouvons donc que confirmer nos dires précédents et y référer nos lecteurs.

Marché du mardi 10 juillet.

Charollais	330	vendus	418 à 465
Bressans	60	»	125 à 165
Auvergne	30	»	116 à 155
Dauphiné	22	»	120 à 150
Sarde	290	»	130 à 160
Italie	180	»	130 à 165
Divers	27	»	140 à 150

Marché du vendredi 13 juillet.

Charollais	80	vendus	418 à 465
Bressans	30	»	125 à 165
Auvergne	20	»	116 à 155
Sarde	160	»	130 à 160
Italie	35	»	130 à 165
Divers	63	»	140 à 150

MOUTONS

Mardi 10 juillet. — Rien que 1123 moutons dont presque la moitié ont été retirés (530); les prix ont varié de 130 à 140 fr., ce qui indique le maintien des cours de la fin de la semaine dernière, mais on voit que ce n'est pas sans peine.

Jeu 12 juillet. — 5834 moutons mis en vente avec renvoi de 1770; ce qui indique peu d'entrain dans les transactions; et cependant beaucoup de fermiers dans les cours, tendance même à la hausse sur les belles qualités et sur les qualités moyennes. C'est l'Afrique qui nous fournit la plus grande partie de nos approvisionnements. Si la marchandise laisse quelquefois un peu à désirer, il y a compensation d'autre part, car elle est recherchée par les pourvoyeurs du dehors. Ces divers phénomènes semblent indiquer le maintien probable du statu quo.

Vendredi, 13 juillet. — Sur 1720 moutons amenés, on en a retiré 668. Vente difficile, mais nul changement dans les prix.

Marché du jeudi 12 juillet.

Charollais	440	vendus	180 à 195
Auvergne	870	»	160 à 188
Dauphiné	430	»	150 à 180
Africains	2930	»	130 à 160
Italie	920	»	135 à 175
Divers	44	»	135 à 160

SUIFS

Cours de Lyon, 12 juillet.

Suifs en branche secs, 81 à 83 fr.

Peaux de moutons sèches, de 1,60 à 1,90 lek.

SALAISONS ET SAINDOUX

Cours de Lyon.

Lard en bande, 1 ^{re} épaisseur	150 à 155
— 2 ^e épaisseur	135 à 140
Lard poitrine	150 à 155
Saindoux nu, fondu, 1 ^{re} qual.	135 à 145
Grasse flambard	65 à 70
Panne salée	160
Panne fraîche	150 à 155
Jambon blanc de Lyon	190 à 200
Sauçisson de Lyon fin	6
1 ^{re} qual.	5 50 à 5 75
2 ^e qual.	4 50 à 4 75
de ménage	2 80 à 3
d'Arles	2 70 à 2 90

BOUGIES

1^{re} qualité, 93

2^e qualité, 91

3^e qualité, 89

Tendance à la hausse.

MARCHES AUX BESTIAUX

Marché de la Villette

Jeu 12 juillet 1883

ESPECES	AMENES	RENOVIS	PRIX les 100 kil.	
			1 ^{re} q.	2 ^e q.
Bœufs	2.727	461	140 à 196	134 à 166
Taureaux	185	9	134 à 166	134 à 166
Vaches	462	14	132 à 176	132 à 176
Veaux	1.810	125	176 à 220	176 à 220
Moutons	15.635	0	174 à 220	174 à 220
Porcs	4.744	193	96 à 114	96 à 114
viande nette			140 à 161	140 à 161

Villefranche (Rhône), 9 juillet.

Bœufs ou vaches amenés 385, vendus de 140 à 160.

Veaux, amenés 60, vendus de 90 à 100.

Bordeaux, 11 juillet.

Bœufs	216	renvois	105 à 100
Vaches	87	10	75 à 90
Veaux	432	19	80 à 90
Moutons tondus	3100	850	90 à 100
avec laine			100 à 110

Bourgoin (Isère), 12 juillet.

Bœufs (les 100 kil.) en poil	66	76
Vaches	58	68
Veaux	95	85

GRAINS & FARINES

Paris, 5 juillet 1883.

FARINES DE CONSOMMATION. — Les affaires sont excessivement calmes ce matin; les prix restent faiblement tenus, mais sans baisse nouvelle. 159 k. 100 k.

Marque de Corbeil... 59 à 61 24 60 à 24 60
Marques de choix... 59 à 61 24 60 à 24 60
1^{re} marques... 57 à 58 25 50 à 24 75
Bonnes marques... 56 à 57 23 25 à 24 50
Marques ordinaires... 53 à 55 26 60 à 26 50

Cours de midi Cinq heures
Disponible... 55 50 53 60 55 75
Juillet... 55 50 à 55 63 55 75 à 55 75
Août... 56 50 56 25
4 derniers mois... 57 50 57 69
4 de novembre... 58 50 58 50

MARCHÉS A LIVRER

Disponible... 24 75 24 50
— juillet... 24 75 24 50
— août... 25 25 25 50
— 4 derniers... 26 25 26 50
— 4 de nov... 26 75 26 50

Netles Avoines.

Disponible... 15 75 18 47 17 75
— juillet... 15 75 18 47 17 75
— août... 16 15 17 48 17 75
— 4 derniers... 17 15 18 48 18 48
4 de novembre... 17 50 18 45 18 35

Les sucres roux sont plus calmes. Nous cotons à deux heures pour sucre blanc n° 3 Paris, conditions du marché:

Livrable juillet. 60 50 à 60 25 aout 61 50 à 61 75 septembre 60 75 à 60 50 4 d'octobre 59 50 à 59 25

SUCRES RAFFINES. — Les prix sont bien tenus de 104 à 105 fr. pour le disponible et de 104,50 à 106 fr. pour le livrable à partir d'aout.

CAFÉS ET CACAOS Le Havre (Seine-Inférieure), 11 juillet. Cafés. — Tous jours affaires restreintes en disponible, avec prix sans changement.

A terme, on a fait, hier soir, 9,000 s. Santos good average: de 53.25 à 55 fr. par 50 kil., ent., sur aout; à 56.50 sur oct.; à 57.25 sur déc.; à 57.75 sur janvier; et à 18.60 sur mars.

Bordeaux (Gironde) 11 juillet. Cafés. — Affaires nulles en disponibles. A terme on cote Guayra non gragé sur juillet à 60 fr.;

Marseille (B.-du-Rhône), 11 juillet. Cafés. — Calmes. On a vendu 200 qtx Saint-Domingue jaune trié à 64 fr.;

SUIFS, SAINDOUX, SALAISONS Paris, le 11 juillet. Le cours officiel des suifs frais fonda de boucherie a été fixé à 102... soit en baisse de 2 fr. sur le marché précédent.

70 0/0 71 fr. 40 77 0/0 78 fr. 54 71 72 42 78 79 56 72 72 44 79 80 58

Le Havre (Seine-Inférieure), 12 juillet. Saindoux. — Calmes. Ventes nulles on cote 58. New-York (E.-Ouis), 11 juil. 10 juillet. Saindoux Wilcox disp. 9 7/16 9 3/8

Anvers (Belgique), 11 juillet. Saindoux. — Marché irrégulier. Quelques affaires sur le rapproché ont été conclues dans la parité des cours cotes.

Marseille (B.-du-Rhône), 12 juillet. De Marseille, garant sans mélange. Blanc à l'huile d'olive... 73 à 76 % k. en fab.

510 515 520 525 530 535 540 545 550 555 560 565 570 575 580 585 590 595 600 605 610 615 620 625 630 635 640 645 650 655 660 665 670 675 680 685 690 695 700 705 710 715 720 725 730 735 740 745 750 755 760 765 770 775 780 785 790 795 800 805 810 815 820 825 830 835 840 845 850 855 860 865 870 875 880 885 890 895 900 905 910 915 920 925 930 935 940 945 950 955 960 965 970 975 980 985 990 995 1000

Marques spéciales. 65 70 75 80 85 90 95 100 105 110 115 120 125 130 135 140 145 150 155 160 165 170 175 180 185 190 195 200 205 210 215 220 225 230 235 240 245 250 255 260 265 270 275 280 285 290 295 300 305 310 315 320 325 330 335 340 345 350 355 360 365 370 375 380 385 390 395 400 405 410 415 420 425 430 435 440 445 450 455 460 465 470 475 480 485 490 495 500 505 510 515 520 525 530 535 540 545 550 555 560 565 570 575 580 585 590 595 600 605 610 615 620 625 630 635 640 645 650 655 660 665 670 675 680 685 690 695 700 705 710 715 720 725 730 735 740 745 750 755 760 765 770 775 780 785 790 795 800 805 810 815 820 825 830 835 840 845 850 855 860 865 870 875 880 885 890 895 900 905 910 915 920 925 930 935 940 945 950 955 960 965 970 975 980 985 990 995 1000

Mélangés. Bleu pâle et vif mélangé au talc: coupe ferme 43 46 % k. emb. coupe moyenne 41 42 4e qualité 41 44 les % kil. 2e qualité 40 42 en fab.

CUIRS ET PEAUX Le Havre (Seine-Inférieure), 11 juillet. Cuirs. — On a fait 300 Maraguan salés secs à 90 fr.

Bordeaux (Gironde), 11 juillet. Cuirs. — Fermes. On a vendu 3,300 Montevideo secs à prix secrets.

Anvers (Belgique), 11 juillet. Cuirs. — On a vendu aujourd'hui les quantités suivantes: 111 salés Gualequay vaches, 14/20 kil., à 70 fr.;

DIVERS RIZ ET LÉGUMES. — Nous cotons: Riz de Bologne... F. 52 à 53 en sacs Riz glacé A... 42 50 Riz écume (8 étoiles)... 41 Riz (6 étoiles)... 40 Riz Rangon extra... 30

Cours de la Bourse du soir Du jeudi 12 juillet. NEUFS-MARQUES. — Mêmes marques: Juillet... 55 75 à 56 25 Aout... 56 50 à 57 25

Huile de colza. — Calme. Disponible... 82 75 à 83 50 Livrable courant du mois... 82 75 à 83 50

ALCOOLS (nus). — Calmes. Disponible... 48 50 à 49 25 4 derniers mois... 49 50 à 50 25

SUCRES. — Soutenus. Livrable juillet... 60 25 à 60 50 aout... 60 75 à 61 00

Le Gérant: ANTONIN DEBITON. Lyon, imp. PERRELLON, gr. r. de la Guillotière

BALAND AINÉ TAILLANDIER USINE chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 22 PRÈS LE MARCHÉ AUX BESTIAUX LYON-VAISE Spécialité de TAILLANDERIE pour Bouchers, Charcutiers, Cuisine, etc.

Vente et Achat de fonds de Boucherie et Charcuterie BUREAU DE PLACEMENT Des Garçons Bouchers et Charcutiers J.-M. MICHON 21, Chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 21, LYON-VAISE

LE JOURNAL COMMERCIAL ET MARITIME DE CETTE Est le seul journal vinicole paraissant tous les jours IL PUBLIE RÉGULIÈREMENT UN COMPTE RENDU DES MARCHÉS

LYON AU ROSBIF LYON GRANDS ÉTABLISSEMENTS DE BOUILLON C. GAILLETON 7, PLACE HENRI IV, PRÈS LA GARE DE PERRACHE

CASINO DE VAISE BRASSERIE ET HOTEL JACOLIN Pont d'Ecully (Station des tramways) Aujourd'hui, à l'occasion de la fête du 14 juillet, et dimanche, 15 GRAND BAL PUBLIC

APRÈS DÉCÈS A VENDRE FONDS DE PHOTOGRAPHIE Centre de Lyon OCCASION RARE. — PRIX MODÉRÉ

BONNES OCCASIONS A CÉDER Un comptoir bien situé, prix: 17,000 fr.; bénéfices, 5,000 fr.;

RIVOIRE MENUISIER EN TOUS GENRES Plots bois debout pour la Boucherie Rue de la Pyramide, 108, Saint-Simon

TÉTAZ BALANCIER-MÉCANICIEN-RAJUSTEUR du Bureau de vérification de la ville DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

LE SAVON PHÉNIQUE de L. FOUGEROUX, de Lyon Se recommande par son principe anti-épidémique.

EXPOSITION Internationale, Coloniale et d'Exportation Générale AMSTERDAM 1883 ORCHESTRE De 60 Musiciens deux fois par jour au centre des Restaurants.

APPARTEMENT GARNI DE 5 BELLES PIÈCES Avec jouissance de la promenade dans un vaste clos splendide.

Agence d'Affichage et de Publicité J. MALIGNON Afficheur des Théâtres et de diverses Administrations.

BOULANGERIE A VENDRE Bien achalandée, Clients sérieux Au centre de Lyon PRIX: 2,000 FRANCS

Vente de Fonds de Commerce GRAND BUREAU DE PLACEMENT DES DEUX SEXES KLEIN et C°, rue Dubois, 27

LE CRÉDIT VIAGER Compagnie d'Assurances sur la Vie Sous le Contrôle du Gouvernement

ASTHME & CATARRHE Guéris par les CIGARETTES ESPIC, 2 fr. la Boite

ON DEMANDE un commanditaire associé ou intéressé, un apport garanti pour extension à donner à industrie spéciale brevétée.

ON DEMANDE un commanditaire associé ou intéressé, un apport garanti pour extension à donner à industrie spéciale brevétée.

Comptoir Porte-Pot A vendre à un prix très modéré, un Comptoir Porte-Pot, situé angle de trois rues.